



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES



Introduction

Le compte administratif, soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, présente les réalisations de l'exercice 2021, en dépenses comme en recettes. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

En parallèle, le compte de gestion est établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

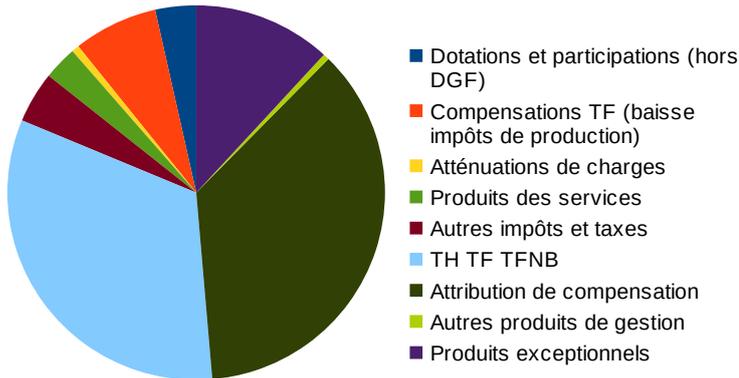
La présente note a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2021 se rapportant au budget principal de la commune ainsi que le compte administratif du budget annexe du pôle des services.

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

A – La section de fonctionnement

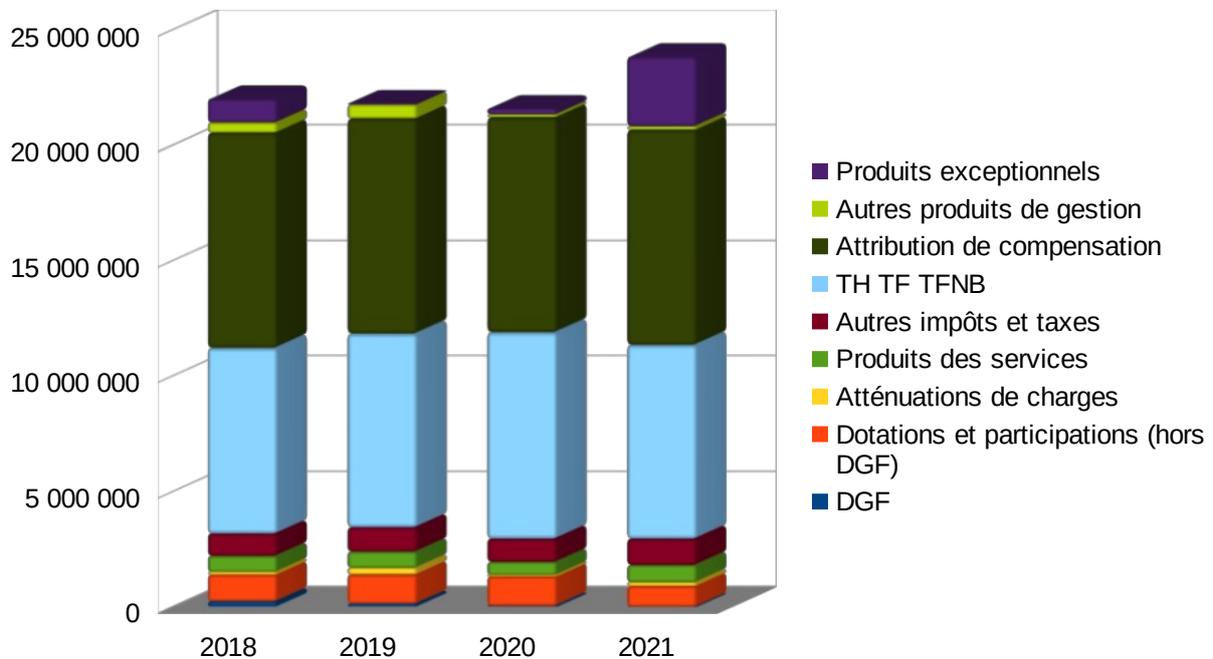
1 - Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2021 : 25 701 840 €



	2021
DGF	0
Dotations et participations (hors DGF)	897 285
Compensations TF (baisse impôts de	1 859 568
Atténuations de charges	165 367
Produits des services	745 011
Autres impôts et taxes	1 139 473
THRS TF TFNB	8 394 559
Attribution de compensation	9 323 137
Autres produits de gestion	138 809
TOTAL	22 663 208

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2018 à 2021





	2018	2019	2020	2021
DGF	235 474	126 639	33 938	0
Dotations et participations (hors DGF)	1 156 207	1 279 240	1 293 561	897 285
Compensations TF (baisse impôts de production)				1 859 568
Atténuations de charges (1)	121 965	284 082	47 407	165 367
Produits des services	691 486	701 252	565 510	745 011
Autres impôts et taxes	967 140	1 053 080	1 011 701	1 139 473
TH TF TFNB	8 041 888	8 379 118	8 933 383	8 394 559
Attribution de compensation	9 323 608	9 323 608	9 322 912	9 323 137
Autres produits de gestion (2)	433 011	601 036	122 301	138 809
Produits exceptionnels (3)	1 037 435	62 272	255 308	3 038 632
TOTAL	22 008 214	21 810 327	21 586 021	25 701 840

(1) atténuations de charges : remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières de maladie)

(2) autres produits de gestion 2018/2019 : reversements des excédents du lotissement Bertin au profit du budget principal suite à la vente du lot n° 4 à Mécanique d'Aquitaine (325 400 €) en 2018 et à la vente du lot n°8 à la Sté Housset Métal (474 470 €) en 2019.

(3) produits exceptionnels : en 2018 cessions foncières, en 2020 cession à la Sté Abiatrans, en 2021 cession au COL pour l'opération Grandola.

a) La fiscalité :

- **La fiscalité locale (TH TF TFNB)**

2021 a été la première année de la suppression de la TH pour les communes, les communes ne perçoivent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La Taxe d'habitation a été remplacée par le transfert de la part départementale de la TF aux communes.

Afin de garantir une compensation intégrale un mécanisme de « coefficient correcteur » a été créé. Pour Tarnos, le coefficient correcteur prévisionnel était de 1,059 et il a été porté après « ajustement » à 1,062.

Le **produit fiscal** perçu en 2021 (rôles généraux et rôles supplémentaires) s'est élevé à **8 394 559 €** auquel s'ajoute l'**allocation compensatrice de TF** suite à la baisse des impôts de production : **1 859 568 €**.

Pour mémoire les taux 2021 :

Taxe foncière : 44,20 % (dont 16,97 % de taux départemental)

Taxe foncière non bâtie : 56,10 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,97 % auquel s'ajoute une majoration de 20 % (votée en 2015).



Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produits rôles généraux – états 1288 – rôles perçus (1)			
	2018	2019	2020	2021
Taxe habitation	3 545 496	3 625 526	3 708 159	171 323
Majoration TH résidences secondaires	27 605	29 812	30 141	28 564
Taxe sur le foncier bâti	4 306 518	4 655 663	5 129 386	7 565 393
Taxe sur le foncier non bâti	41 810	41 542	41 144	40 664
Totaux (1)	7 921 429	8 352 543	8 908 830	7 805 944

A ces produits de rôles généraux 2021 s'ajoutent :

→ le coefficient correcteur : 542 135 €

→ les rôles supplémentaires : 34 743 €

→ l'allocation de TF suite à la baisse des impôts de production : 1 859 568 €

Le montant global de la fiscalité s'élève donc à 10 242 390 €

En 2021, la hausse du produit de la fiscalité est due :

- d'une part à la hausse des taux

- et d'autre part à l'augmentation des bases locatives des établissements industriels (notamment en raison de l'extension de l'entreprise SAFRAN)

- **L'Attribution de compensation**

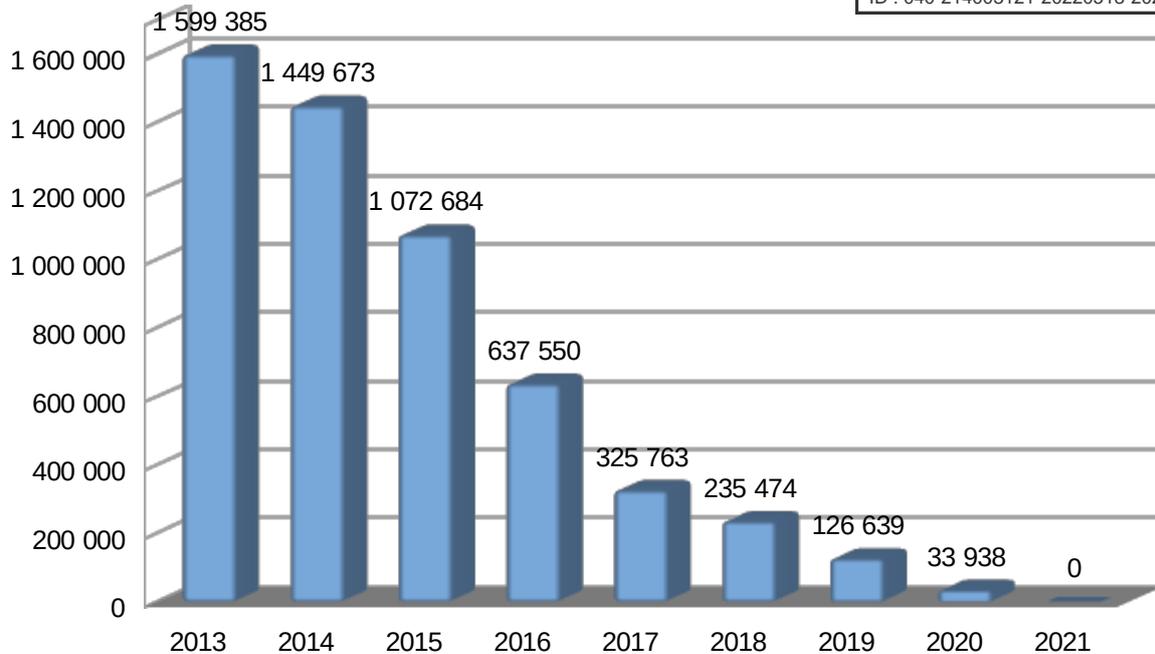
Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville percevait une attribution de compensation figée à 9 368 570 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation a été révisée à la baisse, suite aux transferts de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que de la compétence eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation s'élève aux alentours de 9 323 000 €.

b) Les dotations et participations

► la DGF = à 0 en 2021

Entamée depuis 2013, la baisse de la DGF s'est poursuivie inexorablement jusqu'à la perte totale, pour Tarnos, de cette dotation de l'État en 2021.



► les autres dotations et participations

- les participations perçues pour les 3 **structures petite enfance** : versements de la **CAF** à hauteur de 323 380 € du **CD 40** : 31 500 € (notamment les subventions « éveil ») ainsi que la participation de **SAFRAN** pour la crèche Saint Exupéry pour un montant de 115 320 €.

- le **contrat enfance jeunesse** versé par la CAF : 316 655 €

- les dotations de l'État : la dotation pour les titres sécurisés (12 130 €), les remboursements pour les frais liés aux élections (6 203 €)

- le versement par l'État du solde du « fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires » 31 533 €.

- l'aide spécifique des rythmes éducatifs (ASRE) versée par la CAF : 14 800 €

- subventions du CD 40 :

* pour la saison culturelle et jazz en mars : 9 000 €

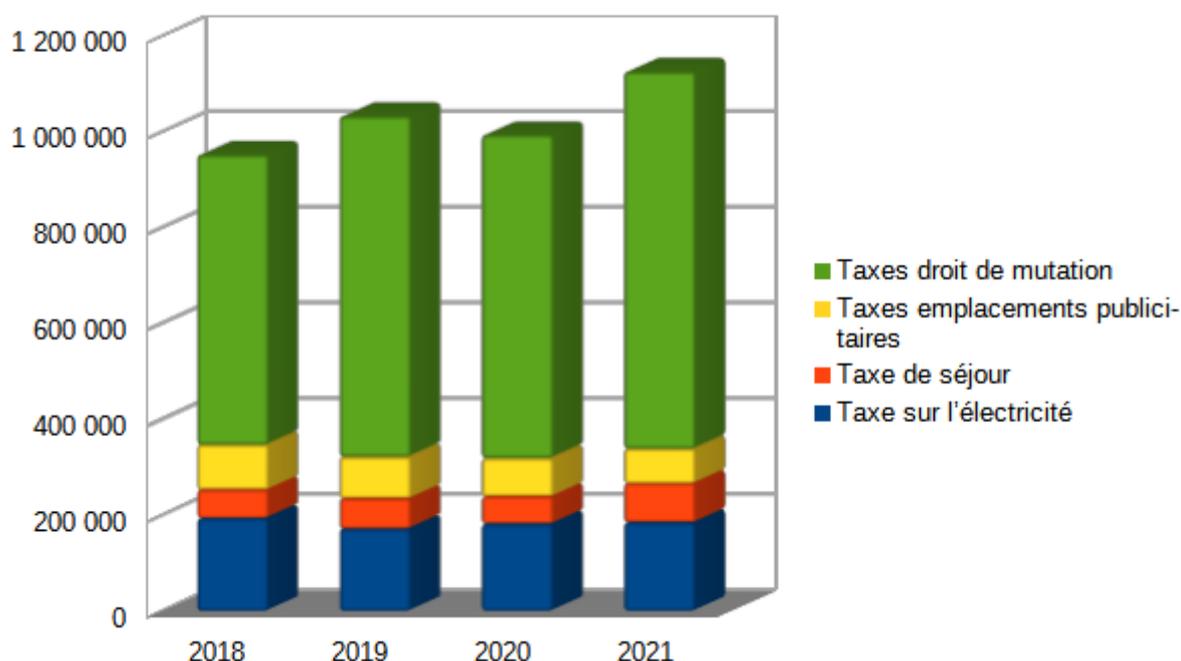
* pour les activités du service jeunesse : 4 000 €

- les allocations compensatrices de fiscalité :

* allocations TFNB : 2 792 €

* allocation TF : 1 866 796 € (dont 1 859 568 € suite à la baisse des impôts de production vue dans la rubrique fiscalité de la présente note)

c) Les autres taxes



	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Taxe sur l'électricité	193 951	172 017	182 210	184 819	1,43 %
Taxe de séjour	59 023	63 154	56 880	81 604	43,47 %
Taxes emplacements publicitaires	93 973	86 359	79 529	72 025	-9,44 %
Taxes droit de mutation	605 156	710 814	674 828	787 070	16,63 %

Pour rappel, les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes perçues par les notaires lors des achats immobiliers, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont versés à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier (vente ou donation).

Les droits de mutation pour la commune représentent 1,20 % de la valeur du bien.

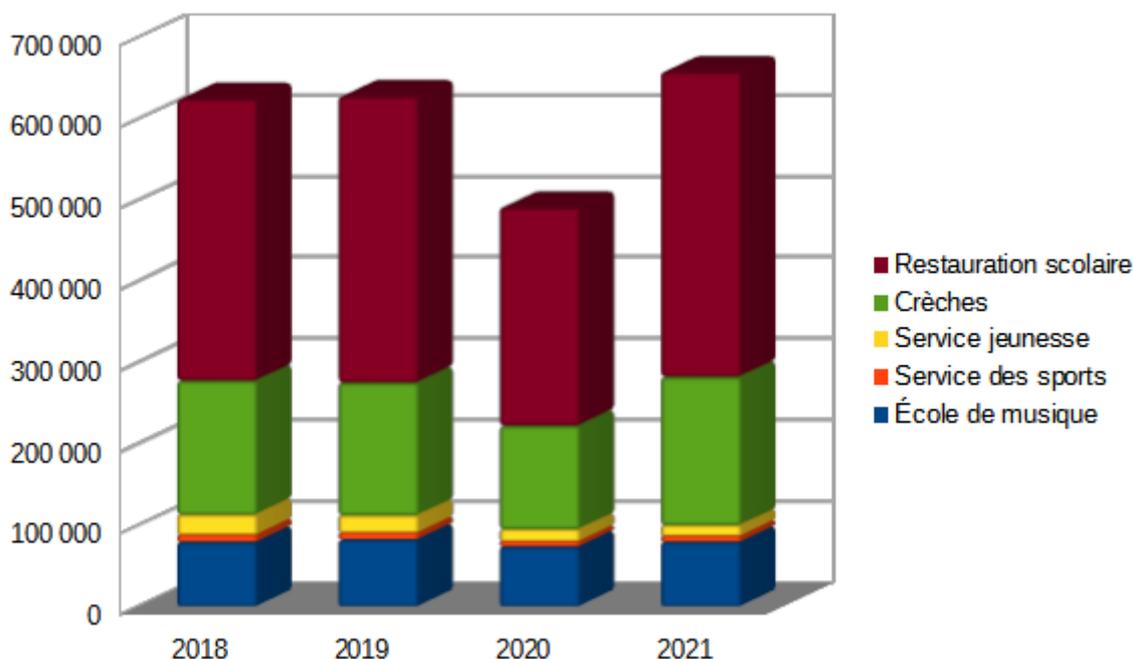
Il s'agit d'une recette importante pour la ville, mais corrélée au marché de l'immobilier.

Hausse importante de la taxe de séjour en 2021, les principaux collecteurs sont :

- la plateforme airbnb
- sodistour pour le village de vacances
- l'hôtel B AND B
- le camping Jobel

d) Les produits des services

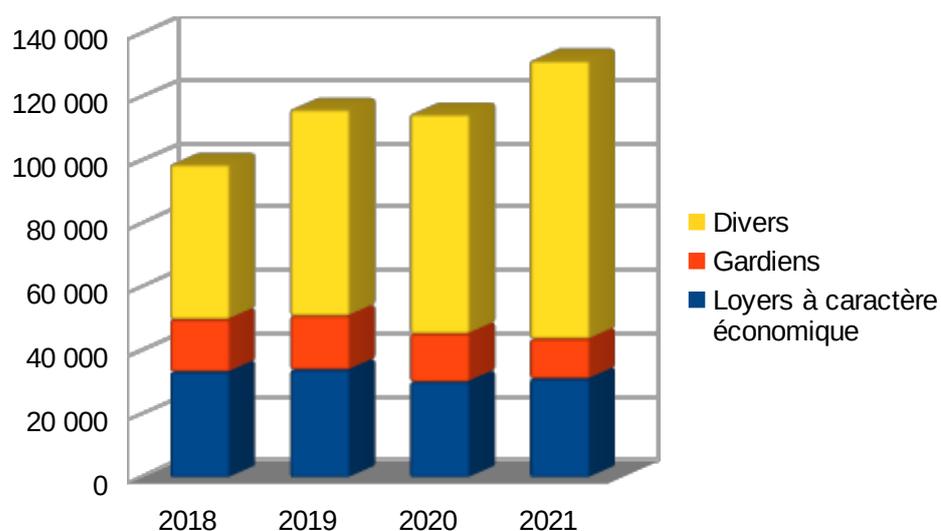
Après une diminution des produits des services en 2020 en raison de la crise sanitaire, en 2021 on note un retour à une normalisation de la perception des produits des services.



	2018	2019	2020	2021
École de musique	79 805	82 772	74 132	79 869
Service des sports	8 786	8 158	6 471	7 354
Service jeunesse	24 557	21 160	14 414	12 621
Crèches	164 781	163 806	127 415	182 768
Restauration scolaire	347 252	352 488	269 284	375 676

e) Les autres produits de gestion :

► Zoom sur les revenus des immeubles :



	2018	2019	2020	2021
Loyers à caractère économique	33 339	33 957	30 202	31 245
Gardiens	16 588	17 028	15 185	12 437
Divers	48 936	65 123	69 205	87 895
Total	98 863	116 108	114 592	131 577



La hausse des **revenus des immeubles « divers »** sur les ~~quatre dernières années~~ découle de la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine avec d'une part la revalorisation des loyers des logements existants et d'autre part la location de nouveaux locaux, comme la location de la maison Belin Garcia et la maison « Santiago » (depuis novembre 2021) à l'association Habitat Jeunes sud Aquitaine, la location de la maison « la Buissonnière » (après le départ du gardien de l'hôtel de ville) , et également la location du local Grimau à l'association autisme Landes.

f) Produits exceptionnels :

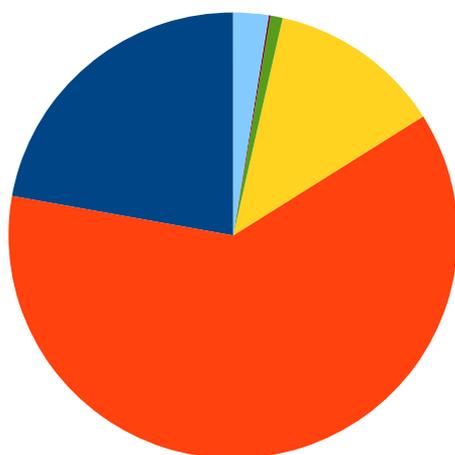
Les principaux produits exceptionnels perçus en 2021 sont les suivants :

- la cession SERPA auprès du COL pour l'opération Grandola pour un montant de 2 989 085 €HT
- des remboursements d'assurance suite à des sinistres
- des recettes perçues suite à des jugements rendus dans le cadre de contentieux.



2 - Les dépenses de fonctionnement

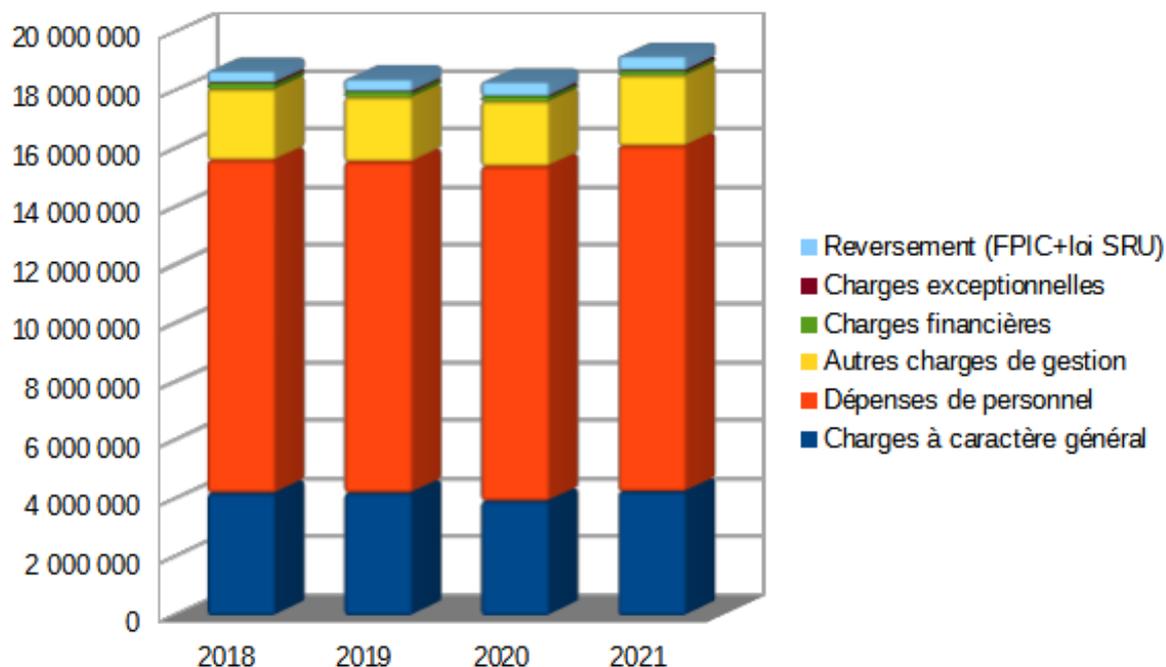
Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2021 : 19 196 986 €



- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Reversement (FPIC+loi SRU)

Dépenses réelles de fonctionnement 2021	
Charges à caractère général	4 255 281
Dépenses de personnel	11 861 685
Autres charges de gestion	2 400 077
Charges financières	168 136
Charges exceptionnelles	25 003
Reversement (FPIC+loi SRU)	486 805
TOTAL	19 196 986

Présentation et évolution des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2021





	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (hors crèche familiale)	4 197 433	4 076 824	3 830 169	4 145 039
Participation crèche familiale		134 504	93 357	110 241
Total charges à caractère gnl	4 197 433	4 211 329	3 923 525	4 255 281
Dépenses de personnel	11 429 479	11 364 752	11 496 738	11 861 685
Autres charges de gestion (hors crèche familiale)	2 323 687	2 200 940	2 216 477	2 400 077
Participation crèche familiale	113 282			
Total charges de gestion	2 436 969	2 200 940	2 216 477	2 400 077
Charges financières	202 551	193 502	180 485	168 136
Charges exceptionnelles	9 854	13 787	6 308	25 003
Reversement (FPIC+loi SRU)	407 794	424 593	484 178	486 805
TOTAL	18 684 080	18 408 902	18 307 711	19 196 986

a) Les charges à caractère général : 3 923 525 €

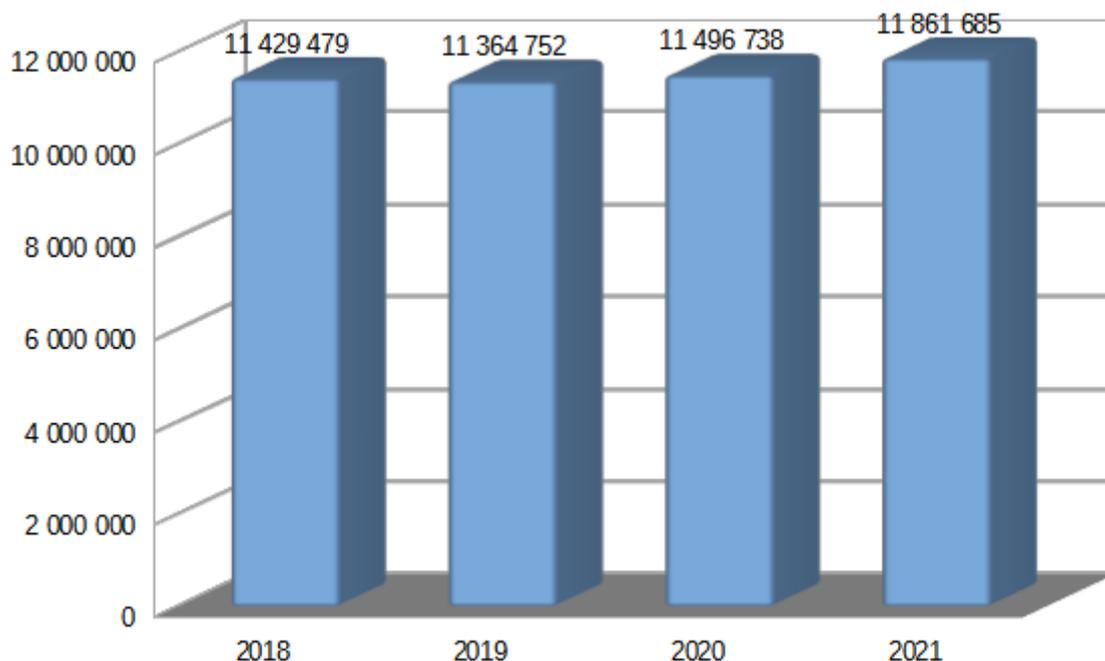
Les charges à caractère général correspondent principalement aux **dépenses liées au fonctionnement des services**, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

Après une baisse des charges à caractère général en 2020 en raison de la crise sanitaire, **ces dépenses connaissent une légère hausse en 2021.**

Zoom sur la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs comprise dans les charges à caractère général :

	2018	2019	2020	2021
Montant DSP	906 278	902 937	919 800	944 106
Part DSP dans le chapitre 011	21,59%	21,44%	23,44%	22,19%

b) Les dépenses de personnel : 11 861 685 €



En 2021, la masse salariale a représenté 61,79 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les crédits votés au budget primitif 2021 s'élevaient à 11 922 000 € pour une dépense réalisée de 11 861 682 € .

L'exécution budgétaire a donc été maîtrisée au regard de la prévision.

Le nombre d'emplois reste stable dans la collectivité

En 2021, 5 agents ont fait valoir leur droit à la retraite

3 mutations vers d'autres collectivités

3 agents en disponibilité pour convenance personnelle

2 agents en disponibilité d'office

Les principaux éléments marquants de l'exécution budgétaire 2021

- Une reprise de l'activité des services dans le cadre de la crise sanitaire et de la levée des restrictions.
- Deux revalorisations indiciaires (avril et octobre), dans le cadre de la revalorisation du SMIC et pour permettre de compenser les écarts de rémunération entre le public et le privé.
- La participation employeur à la complémentaire santé sur l'année 2021 s'élève à environ 26 900 € contre une prévision de 45 000 €
- Les dépenses « non engagées » au titre des rémunérations 1/2 traitement versées aux agents en situation d'arrêt maladie : environ 60 000 €. *A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance) et la ville assure le maintien intégral de leur régime indemnitaire*
- Les dépenses non engagées au titre de postes permanents non pourvus sur une



- période de l'année 2021(+/- 6,5 mois) peuvent être estimées à environ 20 000 €
- L'instauration de la prime de précarité versée obligatoirement aux agents contractuels dont la durée du contrat est inférieure à 1 an. Le montant versé au titre de l'année 2021 représente environ 20 000 €
 - La revalorisation financière de l'astreinte à 250 € représente une enveloppe supplémentaire de 10 000 €

Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2021, elles sont plus élevées qu'en 2020, année particulière au regard de la crise sanitaire qui avait vu baisser ces dépenses. Elles s'élèvent à 660 000 €.

Concernant les dépenses relatives à la saison estivale, ces dépenses ont elles aussi été plus élevées qu'en 2020 (+ 10 000 €). Ceci s'explique par une reprise d'activité et l'accueil des saisonniers (séjours jeunesse, plages, activités estivales). Elles s'élèvent à 177 000 €.

Il convient d'y ajouter les indemnités de mission des CRS affectés à la surveillance des plages pour un montant de 23 000 € contre 15 000 € l'année dernière. En effet cette année la Ville a pu bénéficier de l'appui de 5 CRS contre 3, les années précédentes.

Les recettes 2021

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire, elles s'élèvent à environ 140 000 € contre 182 000 € prévu.



c) Les autres charges de gestion : 2 400 077 €

Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

Ci-dessous les principales contributions versées :

	2018	2019	2020	2021
SDIS	313 259	317 494	319 381	316 561
CCAS	420 000	420 000	420 000	420 000
SMPBA	253 762	256 807	271 342	314 871
Subventions associations	481 085	441 358	470 328	444 775
Parc des sports	267 098	267 098	267 098	267 098
Association d'aide familiale et sociale (crèche familiale)	113 282	Chapitre 011	Chapitre 011	Chapitre 011

► **SMPBA** : en 2021 versement d'une contribution exceptionnelle d'un montant de 38 101,79 €.

► **Contributions aux syndicats intercommunaux** : depuis 2018, dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI, certaines contributions ne sont plus versées par la commune : Syndicat du bas Adour, AYGAS, Syndicat mixte de rivière.

► **Les subventions aux associations** : les subventions aux associations sont relativement stables :

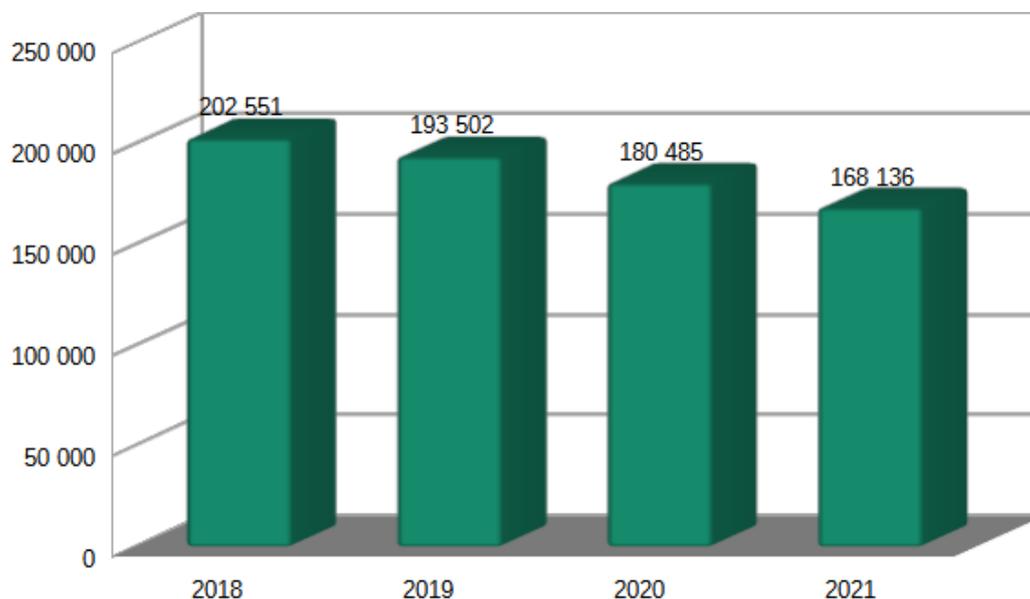
Les principales évolutions : une baisse en 2019 en raison du « transfert » du montant de la subvention habituellement octroyée au comité des fêtes vers la ligne « fêtes et cérémonies » (25 000 €) pour l'organisation des Fêtes de Tarnos 2019. En 2020 subvention pour l'écolieu Lacoste (25 000 €), en 2021 pas de versement de subvention au comité des fêtes

► stabilité de la participation versée au **CCAS** : 420 000 €

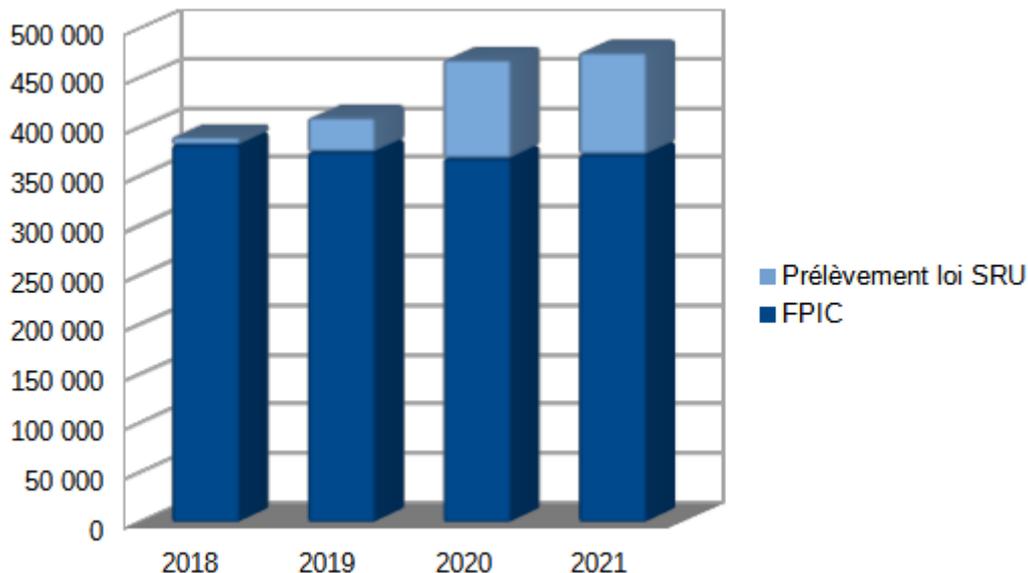
► en 2021 une nouvelle dépense figure dans ce chapitre, il s'agit d'une partie de la participation que la commune verse au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux (précédemment l'intégralité de la participation communale était une dépense d'investissement), en 2021 cette dépense était de 100 000 €.

d) Les charges financières : 168 136 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):



e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les pénalités loi SRU



	2018	2019	2020	2021	Dépenses cumulées
FPIC	383 061	375 606	369 105	373 020	1 500 792
Prélèvement loi SRU	7 157	34 324	99 681	103 022	244 184
Total	390 218	409 930	468 786	476 042	1 744 976



Instauré en 2012, **le FPIC** a connu une hausse significative en 2016 puis s'est stabilisé en 2017 pour diminuer sensiblement à partir de 2018.

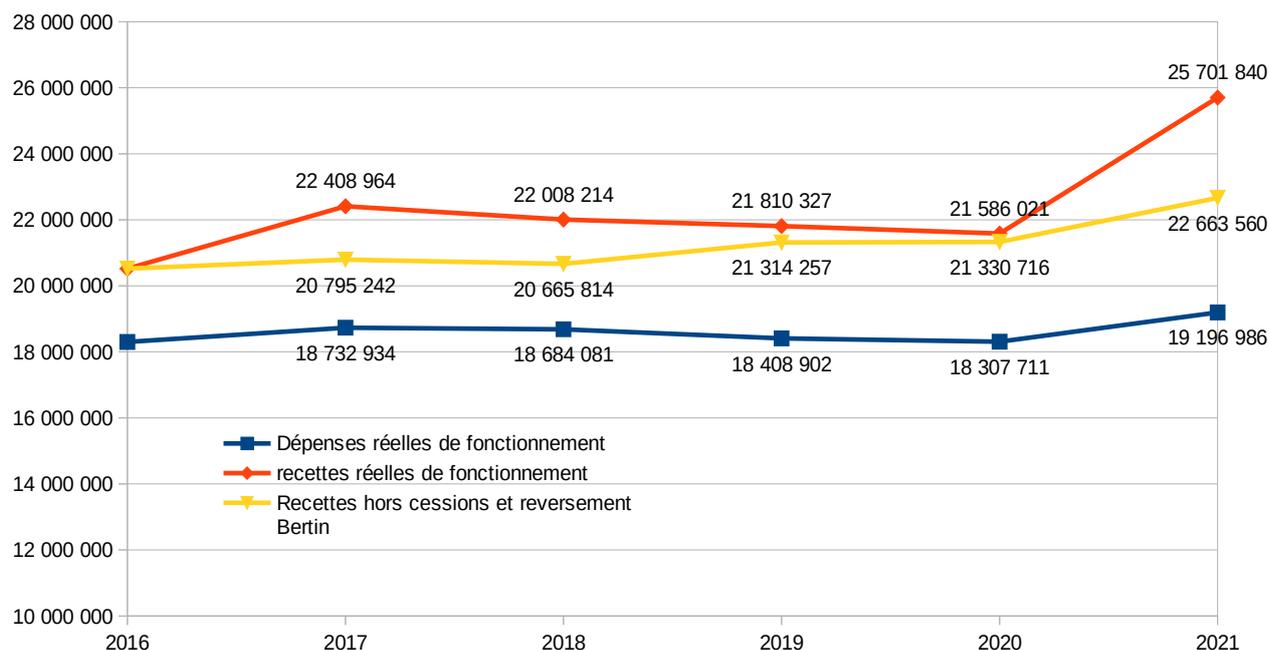
Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation « **loi SRU** », imposée en 2014, frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements.

Le taux de logements sociaux constatés à Tarnos pour le calcul la pénalité 2021 est de 20,53 %, la ville est donc assujettie à cette pénalité.

En 2018 et 2019, la pénalité « loi SRU » avait été fortement minorée du fait de la déduction de la participation versée par la commune pour la construction du nouveau foyer des jeunes travailleurs.

3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Zoom sur les recettes exceptionnelles relatives aux cessions foncières et aux reversements de l'excédent du lotissement Bertin

- Cessions 2017 : cessions COL programmes Héphaïstos et Saint Nicolas, ancien local Cetraid, une partie de la parcelle Loca MS
 - Cessions 2018 : pour un montant total de 1 017 000 € : cessions Solana, Carrere, Arnaiz à l'EPFL et cession Graciet au COL
 - 2019 pas de cessions foncières
 - 2020 : cession à la Sté Abiatrans : 221 000 €
 - 2021 : cession au COL : 2 989 485 € (Grandola)
Reversement de l'excédent du lotissement Bertin :
 en 2018 : 325 400 €
 en 2019 : 474 470 €

► la hausse importante des recettes de fonctionnement (courbe rouge) est due à la cession foncière faite au COL pour l'opération Grandola

► la hausse des recettes de fonctionnement hors cession (courbe jaune) est principalement due à la hausse des recettes de fiscalité

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne¹

¹ - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévision calcule lors du budget prévisionnel.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (GAR brute)

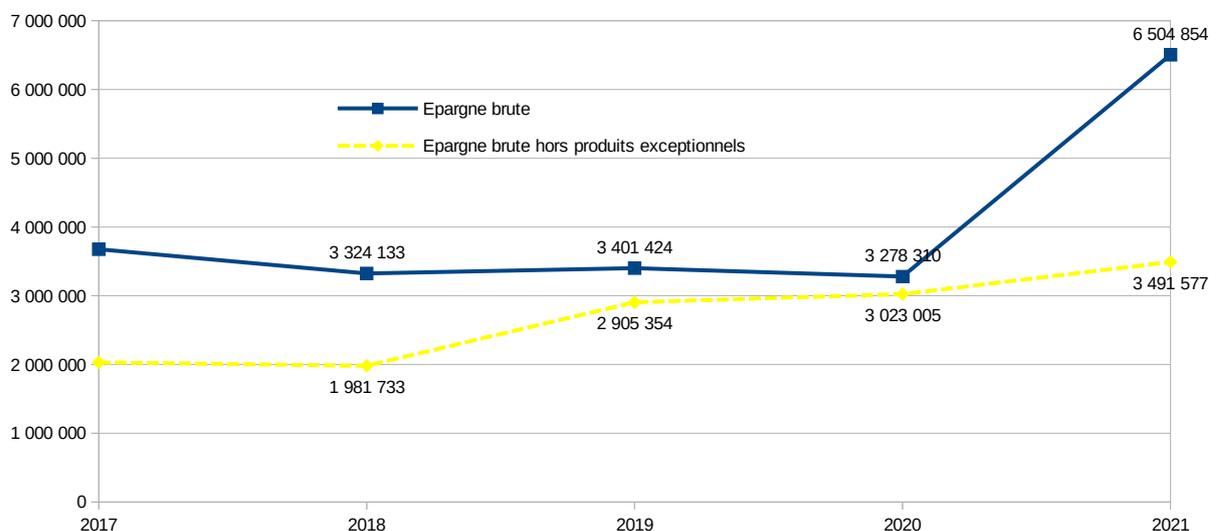
L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

De la section de fonctionnement va donc découler le niveau d'épargne de la collectivité et en conséquence sa capacité à investir.

EPARGNE BRUTE 2017-2021 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)



Hausse importante de l'épargne brute à partir de 2019, hausse qui s'est poursuivie en 2020 et s'est accentuée en 2021.

Les principales raisons sont les suivantes :

► **une hausse des recettes :**

- cession foncière au COL en 2021, recette ponctuelle qui explique la hausse très importante de la courbe bleue sur le graphique ci-dessus
- hausse des **produits de la fiscalité locale (TH et TF)** tout particulièrement en 2021.
- hausse des **droits de mutation à titre onéreux** : + 107 000 € en 2019, relative stabilité en 2020 puis nouvelle hausse de cette recette en 2021.

► et en parallèle **stabilité ou diminution de certaines dépenses sur les exercices 2019 et 2020**, puis hausse des dépenses de fonctionnement en 2021 mais dans une moindre mesure par rapport à l'augmentation des recettes de fonctionnement.

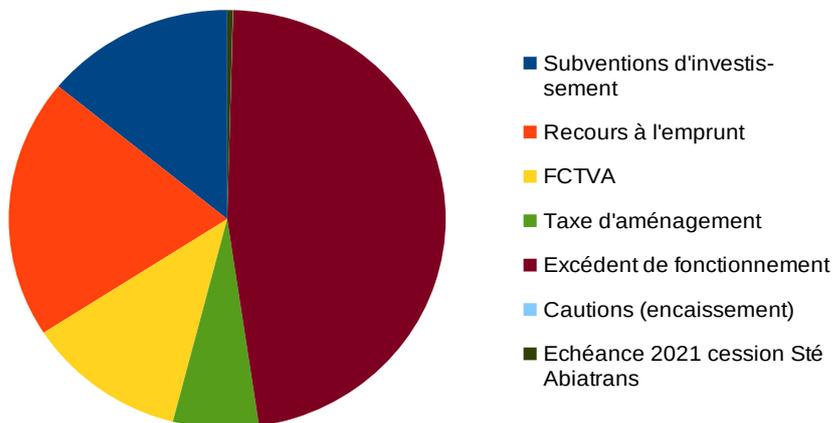
Cette augmentation de l'épargne brute est due à un ensemble d'évolutions plutôt favorables, dont certaines restent exceptionnelles et n'ont pas vocation à se reproduire automatiquement sur les prochaines années.



B- La section d'investissement

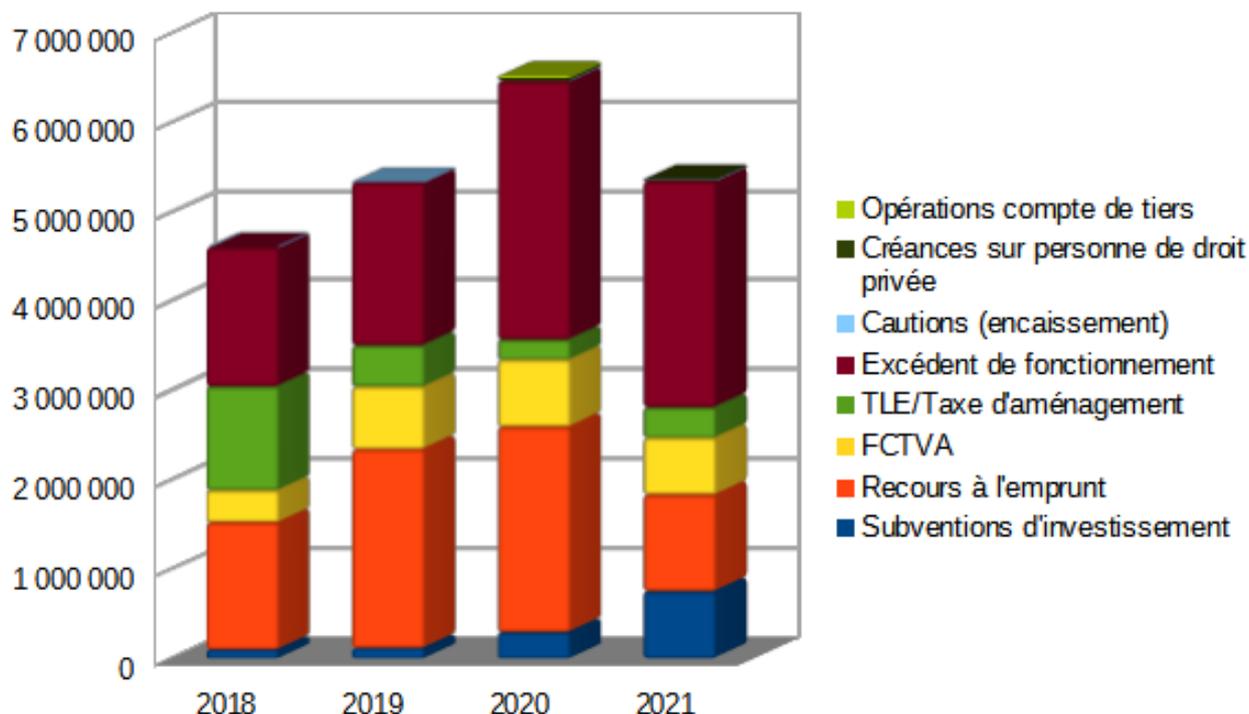
1 - Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement : *prévisionnel 2021 :* 9 667 405 €
réalisé 2021 : 5 377 561 €



Recettes réelles d'investissement 2021	
Subventions d'investissement	755 559
Recours à l'emprunt	1 080 000
FCTVA	637 949
Taxe d'aménagement	340 822
Excédent de fonctionnement	2 540 000
Cautions (encaissement)	1 230
Echéance 2021 cession Sté Abiatrans	22 000
Total	5 377 561

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2018 à 2021





	2018	2019	2020	2021
Subventions d'investissement	97 046	117 458	296 727	755 559
Recours à l'emprunt	1 430 000	2 228 000	2 300 000	1 080 000
FCTVA	357 469	698 980	749 537	637 949
TLE/Taxe d'aménagement	1 165 512	463 627	225 304	340 822
Excédent de fonctionnement	1 560 000	1 830 000	2 900 000	2 540 000
Cautions (encaissement)	1 450	4 315	625	1 230
Créances sur personne de droit privée			28 000	22 000
Opérations compte de tiers			31 760	
Total	4 611 477	5 342 380	6 531 953	5 377 561

Créances sur personne privée (1) : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Sté Abiatrans

Opérations compte de tiers (2) : démolition maison en péril (Maison Larrieu)

a) Les subventions d'investissement

- Subvention de l'état « maire bâtisseur » dans le cadre du projet Grandola : 406 300 €
- Acompte du DSIL pour la construction du centre de loisirs : 106 030 €
- Subventions de l'État pour l'achat d'urnes électorales (2 470 €), de caméra piétons pour la police municipale (600 €)
- Subvention du centre national du livre : 11 778 €
- Subvention de la région pour l'équipement informatique du service jeunesse : 5 000 €
- Subvention de l'État et du FEDER pour l'animation de natura 2000 : 7 160 €
- Offres de concours relatifs à des projets de voirie : 160 000 €
- Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 11 600 €
- les amendes de police : 44 794 €.

b) Le recours à l'emprunt

Le montant du recours à l'emprunt en 2021 a été de 1 080 000 € :

- un emprunt de 1 080 000 € auprès de la Banque Postale

c) Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA):

Perception en 2021 du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2020 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette de 637 949 €.

d) La taxe d'aménagement

En 2021, le montant du produit de la taxe d'aménagement s'est élevé à 340 822 €.

Pour rappel, la perception de cette taxe, au delà de 1 500 €, est exigible en deux échéances :

- 50 % de la taxe doit être réglé 12 mois après la date de l'autorisation de construire
- le solde de 50 % doit être payé 24 mois après cette même date.



e) L' affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 .

Lors du vote du budget 2021, l'excédent de fonctionnement 2020 (2 546 219,28 €) a été principalement affecté à la section d'investissement 2021 afin de financer les restes à réaliser 2020 et les nouveaux programmes d'investissement 2021 : soit un montant de 2 540 000 €.

2 - Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement : prévisionnel 2021 : 12 426 512 €
réalisé 2021 : 6 346 822 €

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé des dépenses d'investissement 2021 est dû au « décalage » entre le prévisionnel et la réalisation de certains programmes.

Ci-dessous les principaux programmes d'investissement 2021 qui ont fait l'objet d'un report ou seulement d'une réalisation partielle :

- participation financière à XL habitat pour Grandola : 200 000 €
- voie de contournement : 300 000 €
- participation versée au SMPBA pour le Trambus : 750 000 €
- travaux L Lagrange : 210 000 €
- désamiantage cursives CMAC : 120 000 €
- programme accessibilité bâtiments : 260 000 €
- équipement sécurité toitures : 85 000 €
- voiries communales : 210 000 €
- voirie Lénine : 314 000 €
- voirie des Erables : 639 000 €
- bassin Lénine : 413 000 €
- CTM hangar + box matériaux : 250 000 €

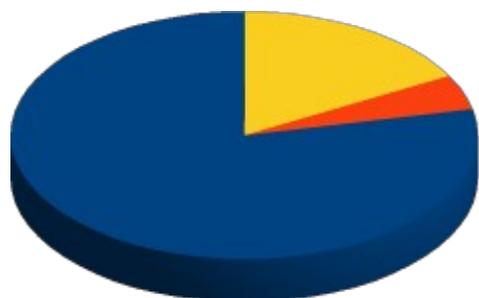
La plupart de ces programmes qui n'ont pas été réalisés en 2021 (ou qui n'ont fait l'objet que d'une réalisation partielle) ont été soit inscrits en restes à réaliser 2021 soit à nouveau prévus au budget 2022.

Définition restes à réaliser : dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Pour rappel, restes à réaliser 2021 :

En dépenses : 1 710 793 €

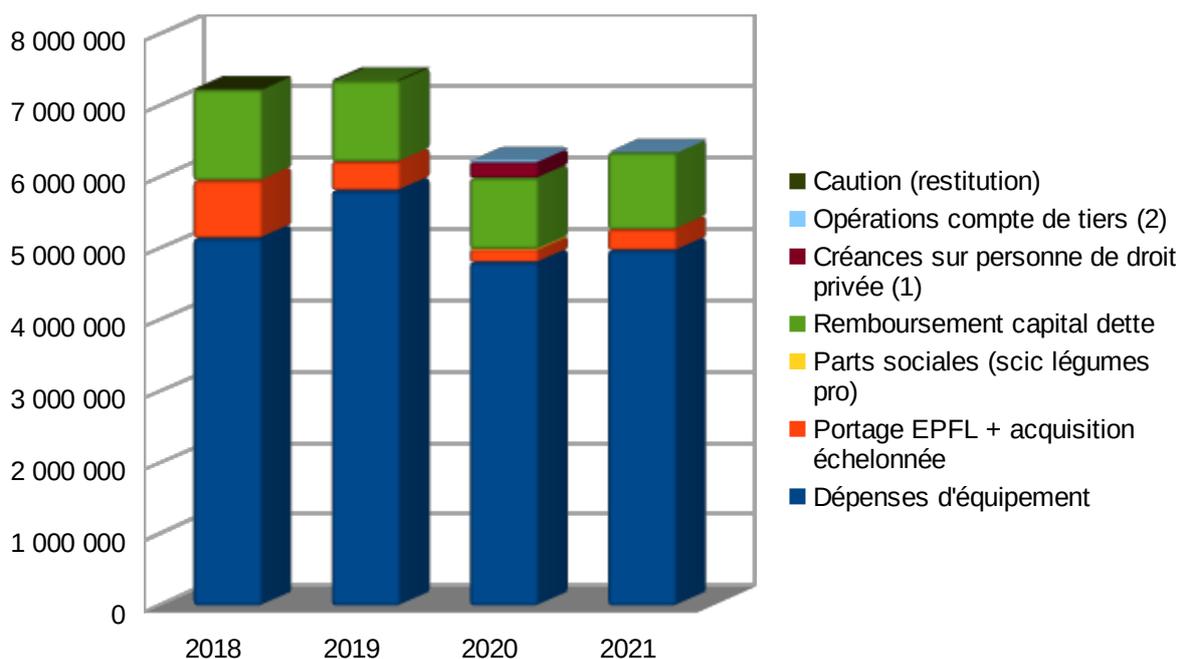
En recettes : 467 050 €



- Dépenses d'équipement
- Portage EPFL + acquisition échelonnée
- Remboursement capital dette
- Opérations compte de tiers (2)

Dépenses réelles d'investissement 2021	
Dépenses d'équipement	4 976 785
Portage EPFL + acquisition échelonnée	288 300
Remboursement capital dette	1 076 694
Opérations compte de tiers (2)	5 043
Total	6 346 822

Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2021



	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	5 144 886	5 814 217	4 807 823	4 976 785
Portage EPFL + acquisition échelonnée	804 800	400 800	175 800	288 300
Parts sociales (scic légumes pro)			5 000	
Remboursement capital dette	1 278 738	1 134 488	999 112	1 076 694
Créances sur personne de droit privée (1)			218 000	0
Opérations compte de tiers (2)			31 760	5 043
Caution (restitution)	1 300	4 625		0
Total	7 229 723	7 354 130	6 237 495	6 346 822

(1) Créances sur personne privée : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Sté Abiatrans

(2) Opérations compte de tiers : en 2020 démolition maison en péril (Maison Larrieu), en 2021 péril allée des sabots d'Hélène



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2021

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2031 Frais d'études :	78 047 €	
Piste cyclable	7 590 €	Liaison douce zone du Barrat
Etude réseaux de chaleur	3 630 €	1 ^{er} acompte
Étude terrain de foot Mabillet	66 827 €	
204 Subvention d'équipement	244 526 €	
Voie de contournement	28 600 €	Acompte versé au CD 40 pour voie de contournement industrialo portuaire
RD 85	46 873 €	Acompte versé au CD 40
SYDEC travaux Trambus	86 860 €	Tranche 1 Gayan à Ariou + tranche 2 Ariou à Robinson
Trottoirs Palibe Treytin	28 431 €	Participation CCSX
Voirie du 11 novembre	4 537 €	Participation CCSX
Eclairage public SYDEC	49 225 €	Parc de Castillon + Moulian ...
21 Immobilisations corporelles	3 732 742 €	
<u>2111-Acquisitions foncières</u>		
Frais acquisition Baudonne (SAFER)	1 336 €	Frais d'acte
Acquisition Darmendaritz (Garros)	7 200 €	
Frais acquisition Laborde	634 €	Frais d'acte
Acquisition Brouzenc	1 728 €	
Frais acquisition Goliet impasse Bega	2 667 €	Frais d'acte
Acquisition Pommares (Bega)	140 000 €	
<u>2121-Arbre / plantation</u>		
Arbres / plantations	12 831 €	Plantations patio médiathèque
<u>2128-Autres agencements</u>		
Plan de gestion environnement	11 042 €	Arrachage jussie
Equipe technique VCS	5 980 €	Traçage aires de jeux
<u>213-Bâtiments</u>		
Bâtiment HDV	957 €	Stores bureau DVCS
Ecole R Lasplacettes	163 733 €	Réfection toiture
Ecole Charles Durroty	2 441 €	Peinture salle de classe
Ecole O Duboy	102 474 €	Réfection sanitaires
Ecole H Barbusse	6 011 €	VMC
Ecole F Concaret	2 844 €	Diagnostic fissures
Ecole J Jaures	2 149 €	VMC
Ecole D Poueymidou	128 907 €	Ravalement de façades
Jeux extérieurs	240 906 €	Mandela + parcours sportif Castillon + micro-crèche + parc de la nature + Pissot
Cimetières	6 465 €	Fontaine cimetière paysager + signalétique
Salle Léo Lagrange	9 250 €	MOE réfection toiture
Salle Biarrotte	2 525 €	Peinture sanitaire
Espace Nelson Mandela	167 554 €	Travaux charpente et couverture
Salle M Thorez	31 030 €	Création issue de secours
Ecole de musique	14 505 €	Peinture cage escalier + portail
Placette du Métro	12 340 €	Peinture office de tourisme et poste métro
Médiathèque	2 880 €	Peinture cage escalier extérieure
Chaufferies	67 543 €	P3
Conformité sécurité	55 602 €	Sécurisation toiture + extincteurs CTM + plan évacuation ...
CMAC	20 136 €	Alimentation AEP
Maison Vénus	11 621 €	Désamiantage + démolition cabanon
Accessibilité bâtiments	6 183 €	MOE réaménagement école de musique + local surf
Diagnostic amiante	16 368 €	Divers bâtiments
Toilettes automatiques	99 024 €	
Local centre de quartier Pissot	33 091 €	Peinture + réaménagement
Local Dous Haous	269 €	MOE pour réfection local
Local surf sagral	648 €	MOE pour réfection local
Site écolieu Lacoste	30 303 €	Démolition grange
Micro crèche	1 385 €	Clôture + portillon
Yourte	432 €	Estimation travaux création yourte
Maîtrise d'oeuvre divers bâtiments	3 936 €	Thorez + extinction Biarrotte
Maison Belin Garcia	1 604 €	Volet roulant
Maison Santiago	27 747 €	Chaudière + peinture + traitement parquet
Acquisition Cabritauz	505 930 €	Maison 11 chemin de Tichené
Acquisition Boissonnade	601 500 €	Maison 51 rue L Jouvét



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2021 (suite) :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
<u>Voirie</u>		
Mobilier urbain	25 106 €	Croix St André + potelets pour voirie ...
Signalisation horizontale et verticale	44 057 €	
Poteaux incendie	3 199 €	
Voiries communales	141 432 €	Chemin du Coutre + trottoir Palibe + voirie de l'Adour + rue J Moulin ...
Pluvial	108 612 €	Chemin Tuilerie + impasse des Lilas + rue de chasseurs + 8 mai 1945 ...
Feux tricolores	8 640 €	Contrôleur de feux V Hugo / Lafitte
Stationnement	67 660 €	Acompte jalonnement dynamique
Voirie 19 mars	3 732 €	MOE liaison cyclable 19 mars / Dauphin
Voirie G Lassalle	307 730 €	Pluvial et voirie
Voirie Lénine	25 879 €	Relevés topo + 1 ^{er} acompte MOE
Voirie des Erables	3 175 €	Acomptes MOE
Signalétique	344 €	
Sous couvert forestier + piste	19 023 €	
Accès secours plage métro	42 458 €	
<u>2158-matériel et outillage technique</u>		
Service espaces verts	14 294 €	Broyeur + souffleur + débroussailleuse + tondeuse ...
Service ville propre	8 472 €	Benne + débroussailleuse + souffleur
Service voirie	17 373 €	Blocs empilables + redresse potelets + poste à souder + perceuse
Service bâtiment	3 212 €	niveau laser + outillage
Service mécanique	2 877 €	pompe pneumatique + purgeur + vidangeur ...
<u>2182-matériel de transport</u>		
<u>2183-Matériel informatique</u>		
<u>2184-Mobilier</u>		
Matériel et mobilier scolaire	4 613 €	Mobiliers pour les écoles
Mobilier pour les services	12 969 €	
Mobilier pour le centre technique	8 029 €	Armoires + rayonnages
<u>2188-Autres immobilisations</u>		
Matériel restauration scolaire	21 678 €	Conteneurs et glacières isothermes + trancheuse + turbo broyeur ...
Matériel pour police municipale	4 638 €	Cinémomètre
Matériel pour activités sportives	809 €	Matériels pour animations sportives
Matériel service environnement	5 587 €	Gîte pour chauves souris
Matériel pour structures petite enfance	7 419 €	
Acquisition documents médiathèque	49 459 €	
Matériel nettoyage locaux	9 958 €	Armoire réfrigérée + chariots + aspirateur + autolaveuse
Matériel pour équipe technique VCS	24 690 €	Isoloirs + urnes + tables + bancs + but Hand + filets pare ballons ...
Matériel pour « réformes rythmes scolaires »	830 €	Animations sportives + école de musique
Signalétique	934 €	Plages
Matériel pour les plages	5 040 €	Mirador pour surveillance plage
Instruments de musique pour EMM	5 957 €	Contrebasse + flûtes + trompette + violon ...
23- Immobilisation en cours		
Centre technique municipal	199 106 €	Solde marché de travaux du CTM
Centre de loisirs	722 363 €	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 976 785 €	



C – Les écritures d'ordre et les résultats des exercices

A l'ensemble des écritures réelles vues précédemment s'ajoutent :

1) les résultats de l'exercice antérieur :

L'excédent de fonctionnement 2020 (2 546 219,28 €) et l'excédent d'investissement 2020 (+ 330 551,04 €)

2) les écritures d'ordre (par opposition aux écritures réelles):

Contrairement aux opérations réelles, les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels qui doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes :

- les amortissements (annuels + régularisations) : pour un montant de 903 785 €. *L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.*

- les travaux en régie (achat de fournitures) : pour un montant de 117 801€. *Les travaux en régie correspondent à des travaux réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la collectivité, ces travaux doivent avoir un caractère d'investissement et ne doivent pas être de simples travaux d'entretien.*

- les opérations de cessions : impliquent des écritures de plus ou moins value et des écritures de sortie d'actif, comme en 2021 avec la cession foncière au COL pour Grandola.

- les écritures de fin de portage de l'EPFL pour l'acquisition Lagarde (450 000 €)

3) Le résultat de l'exercice 2021 reporté sur le Budget primitif 2022

L'excédent de fonctionnement 2021 : + 3 031 532,75 €

L'excédent d'investissement 2021 : + 2 840 830,16 €.

Lors du vote du budget primitif le 10 février 2022, la reprise anticipée du résultat 2021 a été adoptée. Ainsi, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 a été affecté à la section d'investissement.

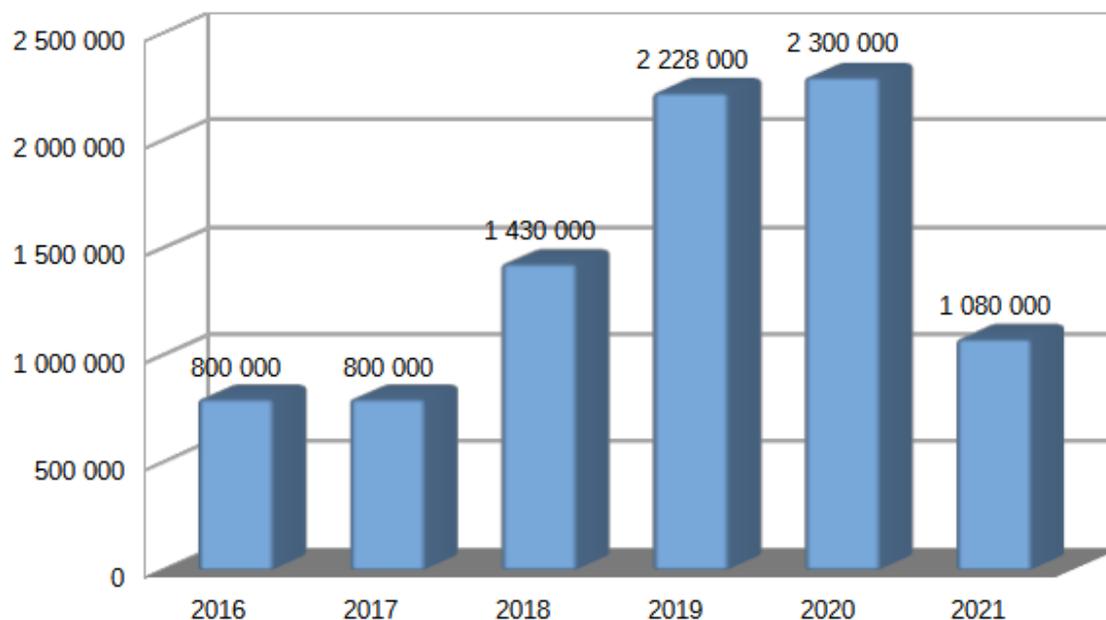
Cette affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 à la section d'investissement permet :

1) de financer les restes à réaliser 2021

2) de contribuer au financement des nouveaux programmes 2022.

D – Le recours à l'emprunt et la dette

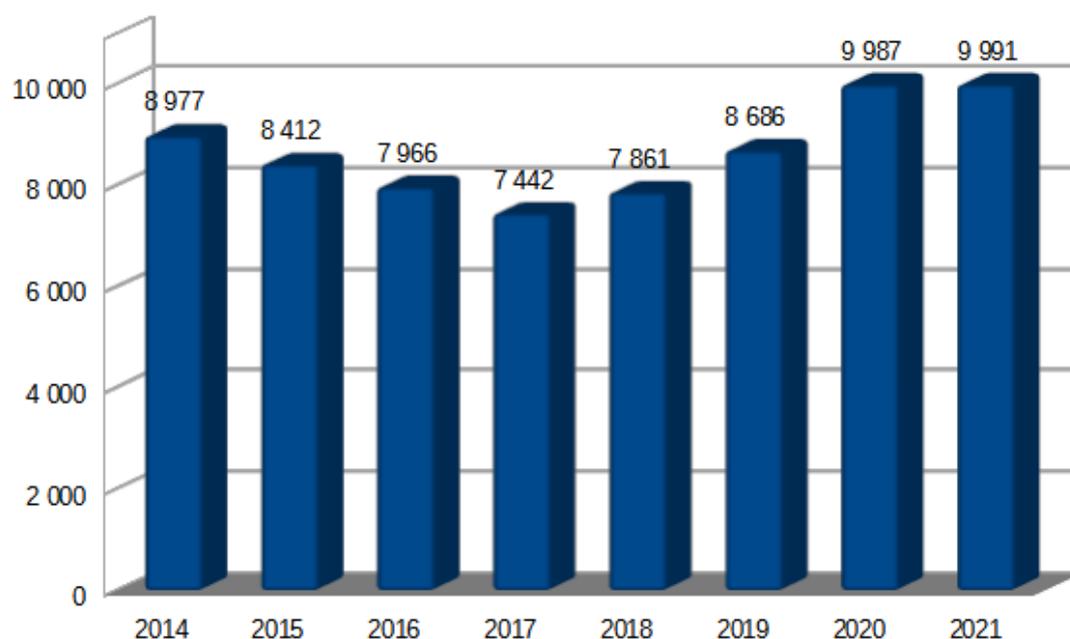
1) Le recours à l'emprunt depuis 2016



Emprunts contractés au cours des 6 dernières années :

- 2016 : taux fixe de 1,2 % sur 15 ans auprès de la banque postale (800 000 €)
 2017 : taux fixe de 1,21 % sur 15 ans auprès de la Société générale (800 000 €)
 2018 : taux indexé sur le livret A sur 5 ans auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (30 000 €)
 2018 : taux fixe de 1,54 % sur 20 ans auprès de la Société générale (1 400 000 €)
 2019 : taux fixe de 1,57 % sur 20 ans auprès du crédit mutuel (268 000 €)
 2019 : taux fixe de 0,98 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 960 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,85 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 500 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,57 % sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne (800 000 €)
 2021 : taux fixe de 0,88 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 080 000 €)

2) L'encours de la dette au 31/12 en milliers d'euros





En 2021, l'encours de la dette de la commune est de 781 € par habitant.
 En 2020, l'encours moyen des communes de même strate était de 846 € par habitant
 (sources comptes des communes)

3) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

		2017	2018	2019	2020	2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement	18 732 934	18 684 081	18 408 902	18 307 711	19 196 986
2	recettes réelles de fonctionnement	22 408 964	22 008 214	21 810 327	21 586 021	25 701 840
3	Epargne brute (2-1)	3 676 030	3 324 133	3 401 424	3 278 310	6 504 854
4	Produits/charges exceptionnel(le)s	1 645 993	1 342 400	496 070	255 305	3 013 277
		Cessions Helleux, Lewandowski, COL (Héphaïstos, St Nicolas)	Cessions + reversement Bertin	Cession tracteur + reversement Bertin	Cession Kimhan (Abiatrans): 221 000 €	Cession COL Grandola : 2 989 085 €
5	Epargne brute (3) – produits Exceptionnels (4)	2 030 037	1 981 733	2 905 354	3 023 005	3 491 577
	en euros par habitant	160 €	156 €	229 €	240 €	273 €
6	Encours de la dette au 31/12	7 441 570	7 860 830	8 686 000	9 987 300	9 990 540
7	Ratio de capacité de désendettement Ratio Klopfer	3,67	3,97	2,99	3,30	2,86

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute, soit pour la commune en 2021 : 2,86 ans.



II-LES ANNEXES

A – Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2021, une enveloppe de 8 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation, un montant 1 837,15 € a été réalisé, formations suivies par Madame Isabelle Nogaro, Monsieur Christian Gonzales, Monsieur Alain Perret, Monsieur Emmanuel Saubiette , Madame Aurélie Orduna et Madame Nelly Lalanne.

B – Les informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL



1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

Evolution des ratios communaux de 2019 à 2021 et comparatif entre les ratios communaux et les ratios moyens des communes de même state :

RATIOS 2019-2021

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2019	MOYENNE DE LA STRATE 2019	TARNOS CA 2020	MOYENNE DE LA STRATE 2020	TARNOS CA 2021
Ratios	POPULATION INSEE	12 673 hab	10 000 à 20 000 hab	12 580 hab	10 000 à 20 000 hab	12 786 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 453	1 213	1 455	1 176	1 501
2	Produit des impositions directes / population *	661	563	710	576	657
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 721	1 354	1 716	1 313	2 010
4	Dépenses d'équipement brut / population	459	376	382	309	389
5	Encours de la dette / population	685	837	794	846	781
6	Dotation globale de fonctionnement / population	10	177	3	176	0
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	60,19%	59,18%	62,54%	60,44%	60,93%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,61%	91,30%	89,44%	91,10%	78,88%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fct	26,66%	27,70%	22,27%	22,90%	19,36%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fct	39,83%	64,27%	46,27%	66,10%	38,87%

Moyenne de la strate :

(1) chiffres 2019/2020 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2019/2020 sources « les collectivités locale en chiffres »

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 : montants perçus aux comptes 73111 (rôles généraux) et 7328 (rôles complémentaires). En 2021, 657 € par habitant hors compensation baisse impôts de production / 802 € par habitant avec la compensation baisse impôt de production.

Ratio 7 : dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 **diminuées des recettes perçues au 6419**.

Ratio 9 : **capacité de la collectivité à financer l'investissement** une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : **effort d'équipement de la collectivité**.

Ratio 11 : **charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse**.



2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

SUBVENTIONS 2021

	PROPOSITION 2021	REALISE 2021
520 INTERVENTIONS SOCIALES	134 762,00	134 762,00
C.O.S	10 000,00	10 000,00
Contrôle judiciaire du Pays Basque ACJPB	300,00	300,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine	107 676,00	107 676,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine Prog. Habitat	12 113,00	12 113,00
PARALYSES DE France	100,00	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	150,00	150,00
SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	300,00	300,00
M.R.A.P	150,00	150,00
FRANCE CUBA	153,00	153,00
BANQUE ALIMENTAIRE	800,00	800,00
A.P.A.J.H.	150,00	150,00
AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	250,00
Enseignement aux enfants malades AEEM	150,00	150,00
ALLIANCE 64	100,00	100,00
SOS FAMILLE EMMAUS	120,00	120,00
HANDIPLAGE	300,00	300,00
HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
ALCOOL ASSISTANCE LANDES	150,00	150,00
LES BASCOS	150,00	150,00
LA CHAÎNE LANDAISE (ADEPAPE 40)	150,00	150,00
LES AMIS EHPAD LEON LAFOURCADE	150,00	150,00
AJAHM	150,00	150,00
AGIR Aquitaine Sud	200,00	200,00
ASS. DON DU SANG (A.D.S.B.)	100,00	100,00
AFSEP (Sclérose en plaques)	100,00	100,00
ASS. VALENTIN HAUY (A.V.H.)	200,00	200,00
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	1 250,00	450,00
VAL D'ADOUR MARITIME	100,00	100,00
PESCADOUS DES LACS	800,00	0,00
ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
PRISAC ADOUR	100,00	100,00
60- FAMILLE	27 000,00	25 540,00
CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNION)	27 000,00	25 540,00
114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00
20 ENSEIGNEMENT	43 301,00	22 163,00
Subventions Voyages Scolaires	7 728,00	0,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	1 248,00	0,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	2 256,00	0,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 248,00	0,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	1 680,00	0,00
Coopérative scolaire D. POUYEMIDOU	1 296,00	0,00
Subventions Classes	12 320,00	12 320,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 680,00	1 680,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	560,00	560,00
Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES	1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	840,00	840,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	840,00	840,00
Coopérative scolaire R. LASPLACETTES	840,00	840,00
Coopérative scolaire D. POUYEMIDOU	1 960,00	1 960,00



	PROPOSITION 2021	REALISE 2021
Subventions Projets 2021	23 253,00	9 843,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	3 381,00	713,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	621,00	621,00
Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES	2 116,00	2 116,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	4 508,00	3 385,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	4 140,00	1 679,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	1 771,00	0,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	1 610,00	0,00
Coopérative scolaire R LASPLACETTES	1 748,00	800,00
Coopérative scolaire D POUEYMIDOU	3 358,00	529,00
422 JEUNESSE	5 000,00	5 000,00
FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	5 000,00	5 000,00
833 PRESERVATION MILIEU NATUREL	700,00	700,00
HEGALALDIA	700,00	700,00
90 INTERVENTION ECONOMIQUE	128 500,00	127 500,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	95 000,00	95 000,00
INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
LES ELEVEURS DU SEIGNANX	1 000,00	0,00
ECO LIEU LACOSTE	25 000,00	25 000,00
33 ACTION CULTURELLE	25 050,00	25 050,00
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
CHŒUR E. BONNAL	800,00	800,00
CERCLE DES AMIS DE L'ART	500,00	500,00
LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
AEOLIA Asso d'éducation populaire	150,00	150,00
CLUB DES AINES BARTHES	500,00	500,00
RENCONTRE ET AMITIE + PYRAMIDE	600,00	600,00
AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES	152 210,00	99 960,00
A.S.T	38 750,00	36 500,00
B.T.S	27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
SICSBT	23 760,00	23 760,00
TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
V.C.T.	3 000,00	3 000,00
V.C.T. Exceptionnelle	1 500,00	1 500,00
ASCT Tennis	700,00	700,00
ASCT Tennis Loyer court (Turboméca)	1 800,00	1 800,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
AEROFITS	250,00	250,00
TREC	500,00	500,00
DISC GOLF	250,00	250,00
Tennis La Palibe exceptionnelle terrain couvert	50 000,00	0,00
RESERVE (fonction 520)	6 777,00	3 000,00
Les gamins de garros	200,00	200,00
BIPOLAIRES 64 (fonction 520)		100,00
ACCA (fonction 520)		1 000,00
La Cimade	500,00	500,00
Croix Rouge Seignanx (Exceptionnelle)	400,00	400,00
Jardins Partagés Loustaunau (Exceptionnelle)	300,00	300,00
Lycee ambroise croizat		200,00
COLLEGE LANGEVIN WALLON		500,00
	525 000,00	444 575,00



3)Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	13 472 265,00	7 228 936,26	1 710 792,69	4 532 536,05
RECETTES	13 472 265,00	9 739 215,38	467 050,00	3 265 999,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 515 943,00	22 801 502,99		-285 559,99
RECETTES	22 515 943,00	25 826 816,46		-3 310 873,46

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET :POLE DES SERVICES BERTIN				
SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	472 000,00	314 166,21	6 062,42	151 771,37
RECETTES	472 000,00	280 436,90		191 563,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	523 000,00	318 782,18		204 217,82
RECETTES	523 000,00	407 955,48		115 044,52

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	13 944 265,00	7 543 102,47	1 716 855,11	4 684 307,42
RECETTES	13 944 265,00	10 019 652,28	467 050,00	3 457 562,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	23 038 943,00	23 120 285,17		-81 342,17
RECETTES	23 038 943,00	26 234 771,94		-3 195 828,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	36 983 208,00	30 663 387,64	1 716 855,11	4 602 965,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES	36 983 208,00	36 254 424,22	467 050,00	261 733,78



4) liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
CDC HABITAT / COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION
Eco lieu LACOSTE	ASSOCIATION
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	119 789
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	95 000



5) Tableau de l'encours des emprunts garantis :

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/21 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
CDC Habitat (ex Coligny)	1 310 741,00	629 602,30	59 313,22	13 337,80	45 975,42
COL	6 021 416,70	5 035 885,22	181 090,39	46 515,79	134 574,60
CBE	537 500,00	395 301,85	33 328,38	7 976,96	25 351,42
Eco lieu Lacoste	15 000,00	15 000,00	0,00		
Habitat et humanisme	181 586,00	177 661,37	0,00		
TOTAL	8 066 243,70	6 253 450,74	273 731,99	67 830,55	205 901,44

La commune a garanti en 2021 des emprunts pour l'éco lieu Lacoste et Habitat et humanisme mais les premières annuités de garanties d'emprunt débutent sur l'exercice 2022.

6) Liste des délégués de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tamos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières 2021

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
M.BROUZENG	Acte du 7 avril 2021 Publication le 16 avril 2021	non	1 500 €	AI n°4 (5 775m²)	Terrain nu Zone Npi	Préservation secteur Aygas
EPFL « Landes Foncier »	Acte du 7 avril 2021 Publication le 16 avril 2021	Fin portage EPFL (propriété à LAGARDE)	450 000€	AC n°31 (2075m²) et 33 (674m²)	Terrain nu Zone Uhc1	Urbanisation secteur Serpa
M.DARMENDARITZ	Acte du 28 mai 2021 Publication le 21 juin 2021	non	7 200€	AB n°154 (935m²), AB n°166 (495m²), AB n°167 (4 830m²), AB n°1189 (201m²), AB n°1191 (363m²)	Terrain nu ZoneNI	Berges étang de Garros
association « ECO LIEU LACOSTE »	Acte du 28 mai 2021 Publication le 22 juin 2021	Sans objet	49€ annuel sur 32 ans	AD n°19, 20, 26, 27 et 28, d'une superficie totale de 29 866 m²	Zone Ao	Bail emphytéotique :Création de l'éco lieu « Lacoste »
SCI DACRA	Acte du 22 juin 2021	Oui, achat directement par l'EPFL portage sur 5 ans	400 000€	AL n°235(6230m²)	Hangar terrain Uéi	Équipement public (agrandissement cimetière)
SARL CABRITAUZ	Acte du 27 juillet 2021 Publication le 4 août 2021	Portage EPFL accordé	480 000€	AI 1791, 1792, 1793 (1 024m²)	Bâti uhc2	Réserve foncière pour création programme immobilier en centre ville
Mme BOISSONNADE	Acte du 6 août 2021 Publication le 23 août 2021	non	573 500€	AD n°1908 (2110m²)	Bâti Uhp1	Création d'un programme immobilier /mixité sociale
Association HJSA	Acte du 5 octobre 2021 Publication le 25 octobre 2021	Sans objet	10 000€ annuel sur 18 ans	AI n°117 et 118 (superficie totale 3 130 m²)	Bâti Uhp1	Bail emphytéotique maison « Belin Garcia » au 27 avenue Lénine
Consorts POMMARES	Acte du 25 novembre 2021 Publication le	ddé	140 000€	AC n°384, 434, 689, et 692 d'une contenance totale 612 m²	Terrain Uhp1	Création d'un équipement
COL	Acte du 7 décembre 2021	Sans objet	CESSION	AC n°817(5 725m²)	Terrains uhc1	Programme GRANDOLA



8) Etat des engagements financiers de la commune

► envers l'établissement public foncier Landais (EPFL)

ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHEANCES DES PORTAGES FINANCIERS								
VENDEURS	PRIX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SOLANA	142 000 €	21 300 €	21 300 €	21 300 €	21 300 €	56 800 €				
CARRERE	330 000 €		49 500 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	132 000 €			
ARNAÏZ	250 000 €		37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	100 000 €			
SCI DACRA - TOVAR	400 000 €					60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	160 000 €
	1 122 000 €	21 300 €	108 300 €	108 300 €	108 300 €	203 800 €	292 000 €	60 000 €	60 000 €	160 000 €

IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU PÔLE BERTIN

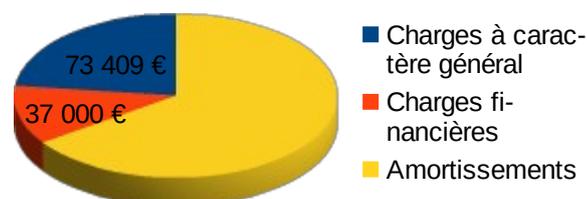
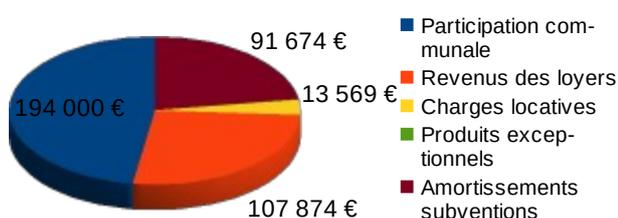
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Participation communale	194 000 €
Revenus des loyers	107 874 €
Charges locatives	13 569 €
Produits exceptionnels	839 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	407 955 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	73 409 €
Charges financières	37 000 €
Amortissements	208 373 €
TOTAL	318 782 €



Zoom sur le montant de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du pôle des services Jean Bertin :

A noter que cette participation est fortement liée aux travaux réalisés sur le bâtiment.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation communale pôle des services	121 000 €	268 000 €	227 000 €	108 000 €	155 000 €	194 000 €

L'excédent de la section de fonctionnement 2021 est de : + 89 173,30 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent de fonctionnement 2020	72 064 €
Amortissements	208 373 €
TOTAL	280 437 €

DÉPENSES

Travaux 2021	70 444 €
Remboursement du capital dette + caution	152 048 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	314 166 €

Travaux 2021 :

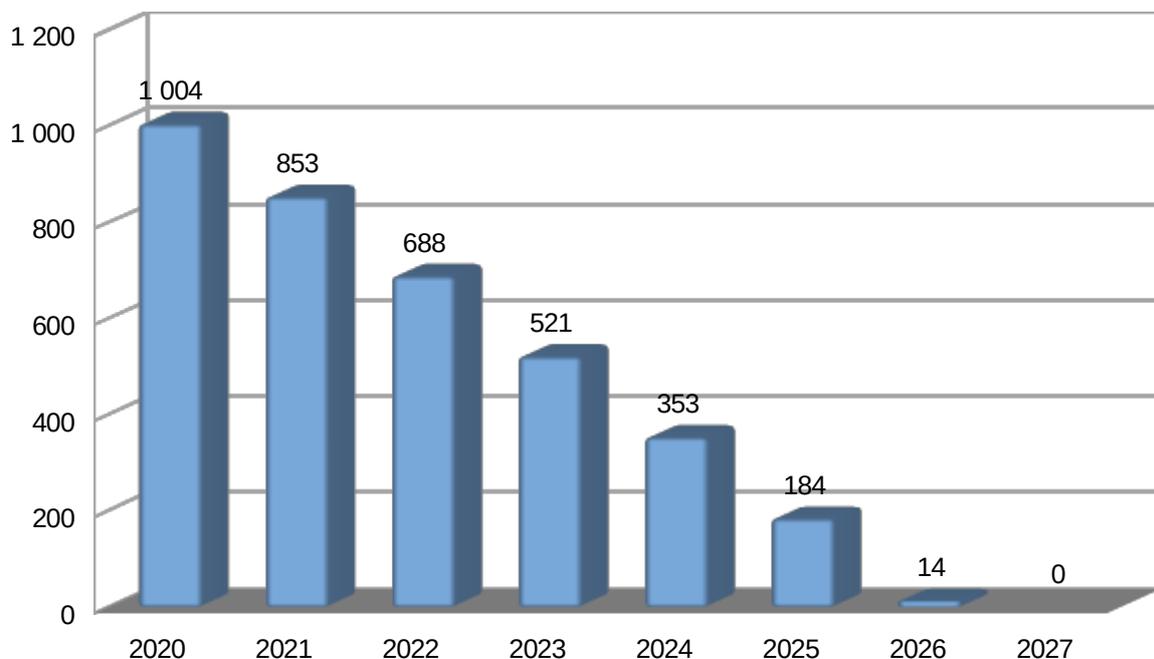
→ remplacement du portail, chaufferie, travaux de reprise de faux plafond, travaux de réaménagement de bureaux, reprise plafond escalier suite infiltrations, remplacement dalles terrasse R+1.

Des restes à réaliser 2021 à hauteur de 6 062 € pour la dépose du système de climatisation avant travaux, des câblages informatiques et l'estimation de travaux de dallage extérieur.

Le déficit de la section d'investissement 2021 est de : - 82 287,09 €.

Soit un résultat global de l'exercice de : + 6 886,21 €

ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU 31/12 DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)



3 emprunts ont été contractés pour la construction du pôle de services, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.

Deux des emprunts sont des prêts multi-périodes qui se décomposent en 2 phases, une première phase sur 15 ans (dont les taux fixes ont été défini en 2006) et une deuxième et dernière phase sur 5 ans dont les taux nouveaux taux ont été fixé en 2021.

Les taux pour cette dernière phase d'une durée de 5 ans sont les suivants :

- 0,14 %
- 0,55 %